



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MERCREDI 03 AVRIL 2024

09H30

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 06 mars 2024
- 2- Budget primitif 2024
- 3- Convention d'activité 2024 entre l'association « A vélo sans Age » et le CCAS
- 4- Aide financière
- 5- Point divers

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre d'absents : 7
Pouvoirs : 2
Date de la convocation : 27 mars 2024

PRESENTS : Monsieur Le Président du CCAS Jean-Luc ALGAY, Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Mauricette CADET, Marie-Christine COUTANCEAU, Sylvie DALL'ANESE, Colette NEVEU, Michèle SOMMÉ et Monsieur Claude PAIN

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Valérie BRY, Annie ESCOBAR, Sylvie LIMBOURG, Monique SAUVÊTRE, Annie VILLANOVA et Messieurs Bruno HEMAR et Joël MANELPHE

Pouvoir : Madame Sylvie LIMBOURG donne pouvoir à Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS et Madame Monique SAUVÊTRE donne pouvoir à Madame Marie-Christine COUTANCEAU

Présence de Monsieur Jean-Pierre GUILLON, membre du Conseil des sages.

Lecture des pouvoirs. Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 09h35.

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY laisse la parole et la présidence de ce Conseil à Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 MARS 2024

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Procès-verbal du 06 mars 2024

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 mars a été envoyé par mail aux administrateurs le 27 mars 2024.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

2 – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Le budget primitif 2024 pour le CCAS est proposé tel que le présente le tableau suivant :

Les dépenses de fonctionnement :

		Réalisé 2023	Proposition 2024
011	Charges à caractère générale	29 656,92 €	60 535,29 €
60623	Alimentation, table d'hôtes, goûters gourmands	132,20 €	300 €
60632	Fournitures de petit équipement	188,48 €	100 €
60636	Vêtements de travail	35,06 €	100 €
6064	Fournitures administratives	195,12 €	250 €
6065	Livres	1 575 €	690 €
623	Fêtes et cérémonies	181,81 €	300 €
6281	Concours divers : adhésions aux organismes (UNCCAS)	73 €	73 €

3288	Autres services extérieurs	3 183 €	3 500 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	24 093,25 €	55 222,29 €

Article 6065 : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- 450 € : achat de 30 livres « Loïc, fils de Neptune » aux éditions Paroles de rochelais pour les élèves de CM2
- 240 € : achat de cartes cadeaux aux enfants de -18 ans bénéficiant de l'aide alimentaire (12 enfants / estimation basée sur 2023)

Article 3288 : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- 1500 € : 10 jeunes pour l'opération argent de poche
- 1120 € : 16 Passeport Loisirs Jeunes
- 880 € : pour l'opération « A l'Houmeau, tous à vélo ! » le samedi 25 mai

Article 62871 : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- Agent contractuel au CCAS pour 12 mois et agent titulaire en congé de maladie ordinaire sur 3 mois puis en congé de longue maladie sur 9 mois

		Réalisé 2023	Proposition 2024
65	Autres charges de gestion courante	13 915,94 €	12 639,82 €
6558	Autres contributions obligatoires	9 777,45 €	8 139,82 €
65133	Secours d'urgence	4 138,49 €	4 500,00 €

Article 6558 : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- 8084,82 € : Facture 2023 du Groupement de Coopération Social et Médico-social Part'âge
- 55 € : Cotisation annuelle à la Banque Alimentaire de Charente-Maritime

Article 65133 : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- 2000 € : factures de la Banque Alimentaire 17 et courses supplémentaires
- 2500 € : secours d'urgence

Total dépenses fonctionnement	43 639,86 €	73 175,11 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------

L'augmentation de l'article 62871 s'explique par l'incertitude de la reprise de l'agent titulaire à son poste au CCAS qui est à ce jour en congé maladie ordinaire et qui a fait une demande de congé de longue maladie.

Les recettes de fonctionnement :

		Réalisé 2023	Proposition 2024
70	Produits des services	3 920 €	3 000 €
70311	Concessions et redevances	3 920 €	3 000 €

		Réalisé 2023	Proposition 2024
74	Dotations, subventions	46 000 €	61 156,59 €
74748	Communes	45 000 €	61 156,59 €

		Réalisé 2023	Proposition 2024
2	Excédent de fonctionnement	6 851,78 €	9 018,52 €
2	Excédent de fonctionnement	6 851,78 €	9 018,52 €

Total recettes fonctionnement	57 343,42 €	73 175,11 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------

En 2025, en fonction du montant de l'excédent du CCAS, une subvention moins importante pourra être demandée à la commune.

Fongibilité des crédits :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, par délégation du Conseil d'Administration, le Président peut procéder annuellement à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7.5% des dépenses réelles à l'intérieur de chaque section. Dans ce cas, le Président informe le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024 du CCAS :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**
- **Autorisent Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :**

- . **Fonctionnement : 7.5%**
- . **Investissement : 7.5%**

3 – CONVENTION D'ACTIVITE 2024 ENTRE L'ASSOCIATION « A VELO SANS AGE » ET LE CCAS

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Convention d'activité

Le CCAS en collaboration avec le Conseil des sages organisent le samedi 25 mai un après-midi autour du vélo. Plusieurs ateliers seront proposés dans le parc de la commune autour de ce mode de mobilité douce : balade autour de la commune dans la commune, réparation et entretien de son vélo, marquage de vélo, découverte du BMX, atelier code de la route, test de VAE avec la RTCR et pour les personnes à mobilité réduite, une promenade en triporteur avec l'association « A vélo sans Age ».

Cette convention rappelle les principes fondateurs de l'association et définit les engagements de chacun pour cette journée.

Les membres du Conseil d'Administration :

- **Approuvent à l'unanimité les termes de la convention**
- **Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY à signer la convention**

4 – AIDE FINANCIERE

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : fiche « secours financier anonyme »

Vu la demande d'aide financière de Madame M. concernant le voyage scolaire de son enfant,

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité une aide de 100 € pour permettre à Madame M. de financer le voyage scolaire de son enfant.

5 – POINTS DIVERS

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

- Collecte de printemps de la Banque Alimentaire 17
Annexe : planning de collecte

La collecte de printemps de la Banque Alimentaire se déroulera le vendredi 31 mai, le samedi 01 et dimanche 02 juin. Comme chaque année le CCAS de l'Houmeau collectera dans le magasin ALDI à Lagord de 9h00 à 19h00 le vendredi et le samedi et de 9h à 12h le dimanche.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à s'inscrire sur le planning de collecte.

Le planning sera envoyé par mail aux autres membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

Colette NEVEU souhaite savoir s'il est possible de faire appel une deuxième fois aux bénévoles de l'Heure Civique afin d'aider sa sœur à nettoyer son jardin suite à la chute de plusieurs branches d'arbres. Cela est possible, la personne en demande d'aide doit prendre contact avec l'agent du CCAS afin d'évaluer la mission.

Il n'y a pas d'autres questions.
La séance est levée à 10h16.

A l'Houmeau le 03 avril 2024,
Présidente de la séance
Idalina BENARROUS
Vice-présidente du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Benarrous', with a stylized flourish at the end.

